

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

présents : 10

procuration : 2

votants : 12

L'an deux mil vingt-six

le cinq juin

le Conseil Municipal de la commune de **VERTEILLAC**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr DEFRAÏE Régis, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents : Mmes et Mrs DEFRAÏE Régis, BOUCARD David, LE FOLL Gérard, MAIGNE Laurence, BOURDELET Thierry, KIEFFER Christian, AVELLANEDA Jean-Raymond, FERRIER Didier, BOUSSEMART Nathalie, DEBUE Sandra.

Absents : SUISSA Sarah, BLOYS Damien, DUREAU GAILLARD Marie-Laure

Procuration : PAJOT TROLONGE Ophélie à BOUCARD David

CREMA Myriam à MAIGNE Laurence

Secrétaire de séance : MAIGNE Laurence

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du CM de mai 2026,
- Élection des délégués des Conseillers Municipaux (Grands Électeurs)
- Annule et remplace la délibération DSP
- Régularisation DM Assainissement reprise de subventions
- Questions diverses

La séance est ouverte à 18h30, le quorum est respecté, le compte-rendu de la séance précédente est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour en remplaçant une, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette modification.

N° 06-2026-01

Objet : Élections sénatoriales : Élections des Délégués Et Des Suppléants

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Verteillac, le 5 juin 2026 à 17 H 30.

Vu le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : LE FOLL Gérard, AVELLANEDA Jean-Raymond, DEBUE Sandra, BOUCARD David

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire. Mme MAIGNE Laurence est désignée en tant que secrétaire de séance.

Une liste est déposée et enregistrée Composition de la liste VERTEILLAC :

1-DEFRAÏE Régis, délégué

- 1- FERRIER Didier, délégué
- 2- KIEFFER Christian, délégué
- 3- DUREAU-GAILLARD Marie-Laure, suppléante
- 4- AVELLANEDA Jean-Raymond, suppléant
- 5- MAIGNE Laurence, suppléante

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

b) Élection des délégués et des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 12

La liste VERTEILLAC a obtenu la totalité des suffrages.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

La Liste VERTEILLAC a obtenu la totalité des suffrages et sont élus :

- 1- DEFRAÏE régis, délégué
- 2- FERRIER Didier, délégué
- 3- KIEFFER Christian, délégué
- 4- DUREAU -GAILLARD Marie-Laure, suppléante
- 5- AVELLANEDA Jean-Raymond, suppléant
- 6- MAIGNE Laurence, suppléante

N° 06-2026-02

Annule et remplace la délibération 05 2026 06

Objet : Assainissement collectif : Délégation de service public : avenant n° 2 au contrat d'affermage

Monsieur le Maire expose ;

Vu le contrat initial de DSP pour l'assainissement collectif confié à la SOGEDO du 01/01/2012 au 31/12/2023 et l'avenant n°1 passé le 20/11/2018 pour prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2026,

Considérant que des prestations supplémentaires sont devenues nécessaires entre autres qu'il a été nécessaire de faire une étude pour l'accompagnement de la procédure concernant un nouveau contrat DSP avec l'agence technique départementale de la Dordogne,

Considérant que les délais prévus pour cet accompagnement dépassent la fin de l'avenant n°1,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'un avenant n°2 concernant l'échéance du contrat d'affermage comme fixée à l'article 1.4 du contrat initial, qui est portée au 30 juin 2027.

Le Marché initial du 30/11/2011 avec une durée de douze ans du 01/01/2012 au 31/12/2023 présentait un chiffre d'affaires annuel de 16 737 € soit 200 844 € sur la durée du contrat.

L'avenant n°1 au contrat a prolongé celui-ci de trois ans, jusqu'au 31/12/2026 avec une nouvelle tarification aboutissant à un chiffre d'affaires annuel de 27 580 € soit 82 740 € pour la durée de la prolongation, représentant 41.2 % du chiffre d'affaires du marché initial.

L'avenant n°2 propose une prolongation supplémentaire de six mois jusqu'au 30/06/2027, pour le bon déroulement de la DSP du service assainissement engendrant un chiffre d'affaires supplémentaire de 13 790 €, soit 6.8 % du CA du marché initial.

Au total, le chiffre d'affaires occasionné par les prolongations de contrat des avenants 1 et 2 représente un montant de 96 530 € soit 48 % du CA du marché initial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE

- Accepte et Décide de conclure l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif comme mentionné ci-dessus
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

N° 06 2026 03

Objet : Élection des délégués SIVOS du Ribéracois

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que notre commune est adhérente au Syndicat Intercommunale à Vocation scolaire du Ribéracois et qu'elle est représentée au sein du Comité Syndical par deux délégués (2 titulaires et 2 suppléants) élus par le Conseil Municipal conformément aux articles L5211-7, L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi il convient d'élire les représentants de la commune au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Ribéracois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **Élit** les délégués suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
SUISSA Sarah	BOUCARD David
CREMA Myriam	DEBUE Sandra

N° 06-2026-04

Objet : DM ASSAINISSEMENT REPRISE SUBVENTIONS

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	7 846,00		
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat			747(042)	7 846,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		7 846,00		7 846,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		7 846,00		7 846,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	7 846,00
Subventions d'équipement de la collectivité de rattachement	13911(040)	13 482,00		
Subventions d'équipement des tiers	13918(040)	-5 636,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		7 846,00		7 846,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du 05/06/2026 et de la publication en date du 05/06/2026.

Questions diverses :

Monsieur le Maire aborde différents points concernant les ressources humaines au sein de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.